

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

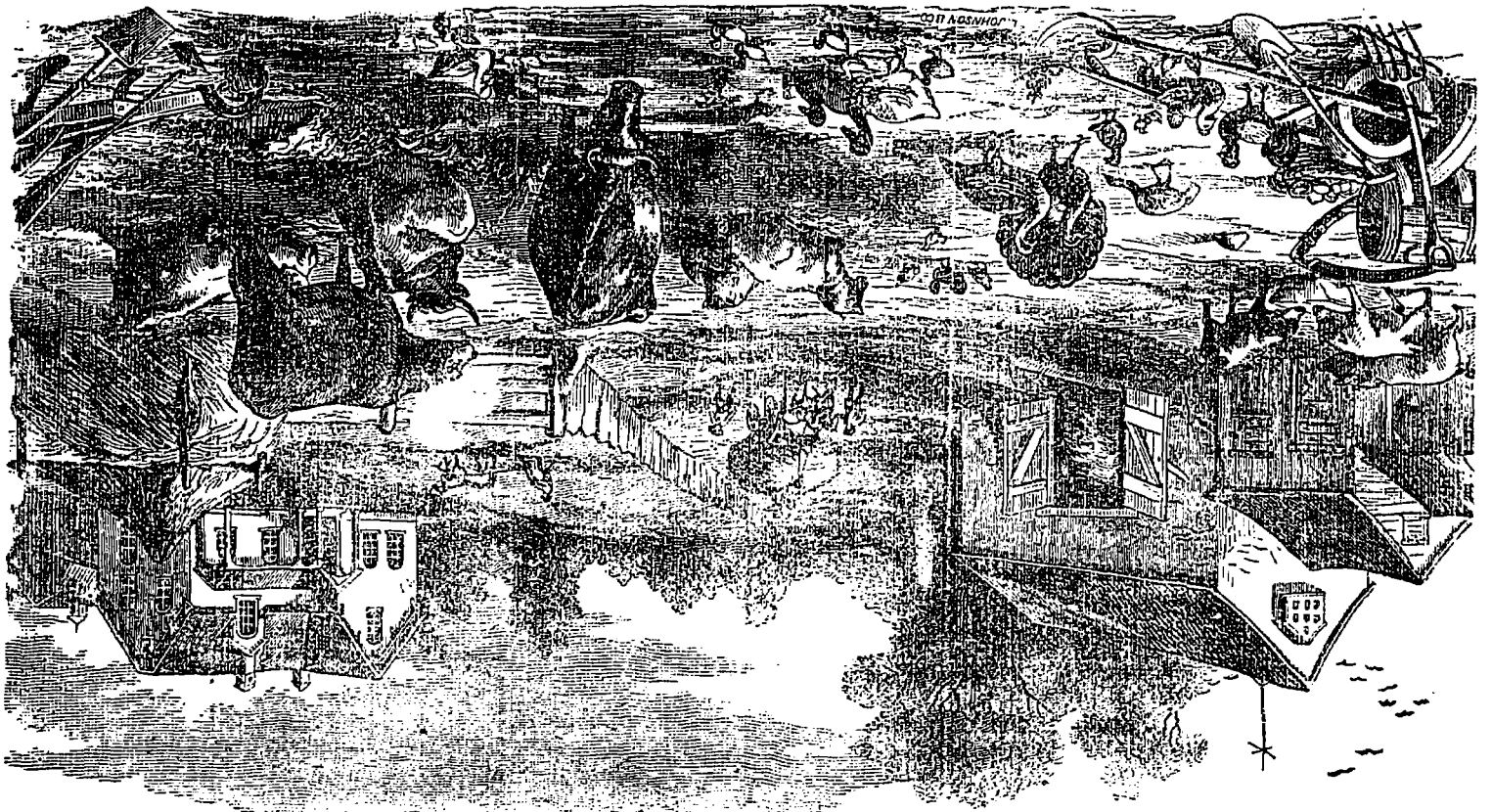
Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.



JOURNAL D'AGRICULTURE.

Après avoir créé l'homme, Dieu le plaça dans le Jardin d'Eden pour le cultiver et le garder.—[Genèse, II, 15.]
Heureux les cultivateurs, s'ils savaient apprécier les avantages de leur condition.—[Virgile.]

Vol. 1 St. Hyacinthe,—Province de Québec,—Mercredi, 26 Janvier 1870. No. 17



JOURNAL D'AGRICULTURE.

Conditions.—L'abonnement sera de *Un Ecu* pour un an d'avance; quand il ne sera pas payé d'avance l'abonnement sera de \$1. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Toute personne qui organisera un club de 50 abonnés aura droit à 50 copies du *Journal* pour \$20.

20 copies \$8.50. 10 copies \$4.50.

Le *Journal d'Agriculture* paraîtra le Mercredi de chaque semaine.

Nous traiterons de gré à gré pour les annonces.

Toutes lettres, etc., devront être adressées *l'ranco* au

Journal d'Agriculture.

Le "*Journal d'Agriculture*" est imprimé et publié par Camille Lussier dans la maison en briques de H. J. Doherty coin nord des rues Casseides et St. Hyacinthe.

LA FERME-MODELE.

—oo—

CHAPITRE III.

Etables, Prairies artificielles.

M. de Morsy.—Je vous ai dit que mes vaches ne quittaient l'étable que deux fois par jour, pour aller boire à la rivière. Cette double promenade quotidienne leur procure assez d'exercice pour les maintenir en bonne santé. Du reste, vous voyez que j'ai pris toutes les précautions pour rendre leur prison confortable; au nord et au midi, les murs sont garnis de soupiraux qui se ferment à volonté, et de hautes fenêtres qui me permettent de renouveler l'air et laissent pénétrer une lumière abondante. Les quatre grandes ouvertures que vous apercevez dans les plafonds sont les orifices intérieurs de quatre cheminées. En hiver, lorsque la température est très-basse, je suis obligé de faire fermer les trappes et les

fenêtres pour préserver les bêtes du froid; mais, sans ces cheminées qui offrent un dégagement suffisant à l'air vicié par la respiration, et aux vapeurs de toute espèce, une odeur nauséabonde ne tarderait pas à remplir cette étable et elle deviendrait pour ses habitans un séjour excessivement malsain.

J'ai calculé qu'une vache avait besoin pour n'être pas gênée, d'un espace d'à peu près neuf pieds de longueur, sur à peu près cinq pieds de largeur. Beaucoup de cultivateurs sont loin d'accorder autant de place à leur gros bétail; en voulant économiser le terrain et les frais de construction, ils font un détestable calcul. Il résulte de mes observations personnelles qu'un bœuf à l'engrais, une vache laitière, et même un cheval logés trop à l'étroit, souffraient cruellement, et que cette souffrance influait d'une manière notable sur leur santé. En été, je nourris mes vaches avec du trèfle et autres fourrages verts.

Comme il n'existe autour de mon exploitation ni distilleries, ni sucreries de betterave, ni moulin à extraire l'huile, ni brasserie dont les résidus conviennent parfaitement à l'alimentation des bêtes bovines, mes vaches reçoivent en hiver des betteraves et du fourrage sec. Les pommes de terre crues favorisent essentiellement la sécrétion du lait; les betteraves au contraire poussent à la graisse; l'une et l'autre données exclusivement par le fait des propriétés précitées, épuiseraient les animaux ou diminueraient considérablement leurs produits. En mélangeant les pommes de terre et les betteraves, on conserve aux vaches laitières un embonpoint raisonnable, et si elles ne fournissent point autant de lait en hiver qu'en été, par compensation, celui d'hiver est moins aqueux et plus riche en crème. Mais quittons cette étable, mes bons amis; car de digressions en digressions nous passerions ici la journée, et nous avons autre chose à voir. Allons à la porcherie.

(A continuer.)

LA FERME DE MON VOISIN.

[Suite de page 106.]

Je remarquai à M. X qu'il n'avait que deux cochons dans sa porcherie et que ce nombre était disproportionné à l'étendue de cette dernière.

C'est vrai, dit-il quand je commençai à exploiter cette ferme, un de mes premiers projets fut l'acquisition et la production de la meilleure race de cochons du pays. J'ai eu annuellement un produit de 20 à 30 quarts de lard; mais j'ai abandonné cette branche d'industrie agricole, 5 années d'essai m'ayant convaincu que j'y perdais de l'argent.

L'expérience prouve que je ne puis produire le lard avec profit sur un grand pied: ce lard m'a coûté au moins \$10.00 le cent, et il n'a atteint ce prix là que deux années durant les sept dernières. A présent, je me contente de tenir un cochon à l'engrais, et j'en garde un autre plus jeune qui doit le remplacer. L'eau de vaisselle, le lait écrémé et les menus grains, forment leur principale nourriture.

Les bêtes à cornes tenues sur la ferme sont un croisement des races Ayrshire et Canadienne. Les chevaux de M. X proviennent aussi d'un croisement entre un cheval canadien et une jument de haute taille ayant du sang de coursier.

M. X vante beaucoup les produits d'un taureau Ayrshire et d'une vache canadienne: il les considère propres à notre climat et à la nature de nos pâturages. La vache canadienne comparativement à son poids et à la nourriture qu'elle consomme, égale les races les plus louées. Les mêmes qualités se trouvent dans l'Ayrshire; et le produit du croisement offre une maturité plus prompte, la disposition à engraisser et un surplus de pesanteur qui augmente sa valeur pour la boucherie. M. X a de magnifiques génisses ainsi croisées, et un taureau de deux ans qui offre toutes les apparences du Ayrshire avec une beauté de formes assez rare.

Pour ce qui est des chevaux, M. X. pense que les chevaux canadiens de large taille, sont ce qu'il y a de mieux pour les travaux de la ferme. Il approuve cependant un croisement de nos plus belles juments avec le Percheron, afin de donner plus de taille à notre race; mais, suivant lui, un cultivateur qui élève les chevaux surtout pour vendre, ferait bien d'introduire le cheval de carrosse anglais.

Nous descendîmes dans la cave au légumes que je trouvai divisée en deux compartiments. Le premier, dans lequel ouvre la trappe, occupe l'espace sous la bouillierie, et est divisé du reste de la cave par un bon mur. Ce premier compartiment est arrangé pour loger les volailles en hiver. Une cloison en tringles pratiquée le long du passage, retient les volailles dans le fonds de l'appartement et prévient les sorties quand la trappe est ouverte pour se procurer les légumes. Le juchoir est disposé de manière que les ordures des poules ne tombent jamais dans les nids; au contraire, une planche inclinée, qu'il y a au-dessous, les reçoit et les fait tomber le long du mur dans une petite allée, d'où elles sont tirées pour l'usage avec facilité.

La cave à légumes proprement dite, est à côté; on y pénètre par une porte double qui empêche le froid de pénétrer. Il y a 4 petits chassis ou soupiraux au haut de la cave, afin de l'éclairer et d'introduire les légumes par là en automne.

La cave est divisée en 8 carrés, formés de madriers qui s'ôtent à volonté entre les poteaux. Entre ces carrés, sont des petits passages de 2½ pieds qui servent à la circulation de l'air et des personnes qui vont chercher les légumes. Cette cave, quand elle est pleine, peut contenir 4000 minots.

A part ces bâtisses, il y a encore une grange sur la terre à 20 arpents du chemin. Elle a 32 x 50, et 16 de haut. Elle contient aisément 60 tonnes ou 8000 bottes de foin. Cette grange est aussi bâtie sur 4 rangées de poteaux, et possède une batterie et deux tasseries de chaque côté.

—Voilà, M. l'Editeur, le résultat de ma seconde visite.

PROGRES.

RECTIFICATION.—Des erreurs typographiques se sont glissées dans la correspondance signée X. à la page 116 de notre feuille.

Dans la première colonne, dans le premier alinéa on doit lire "rotation de 10 ans" au lieu de "rotation de 9 ans." Dans le même alinéa au lieu de "même futur de notre agriculture" lisez: "même futur immédiat de notre agriculture."

Dans l'alinéa sur l'art: 13 au lieu des mots: "Une ferme qui a déjà eu etc., etc., lisez: "Une ferme peut obtenir un prix par une légère supériorité, et peut être distancée l'année suivante, ce qui n'arrivera pas etc., etc., etc."

PENSEES.

L'économie est la source de l'indépendance et de la libéralité.

—Sans l'économie, il n'y a point de richesses assez grandes; avec elle il n'y en a point de trop petites.

—Il n'est pas possible d'être généreux sans être économe.

—Les grandes économies du ménage portent toujours sur des objets à bon marché.

NE PAS GASPILLER LE FOURRAGE EN HIVER.

La nourriture des animaux en hiver coûte beaucoup plus cher que celle de l'été. Dans cette dernière saison, l'animal se nourrit de l'herbe du parc, qu'il choisit et rase lui-même, sans qu'on soit obligé de faire les frais de la couper, ni de la faner, ni de l'engranger. Mais, en hiver, c'est différent.

Le foin et les autres substances dont on nourrit son bétail, ont souvent coûté des prix exorbitants, avant d'être

prêts à être livrés à la consommation. A cause de cela, on doit apporter un grand soin à la distribution de la nourriture aux animaux. On doit bien prendre garde de ne pas la gaspiller.

Quand on est obligé de transporter la foin, la paille, ou le trèfle, de la grange à l'écurie ou à l'étable, il faut le faire de manière à n'en perdre pas même la plus petite partie. On ne saurait croire tout le fourrage qu'on peut perdre ainsi par défaut de précaution!

Quelquefois, ceux qui sont chargés de soigner les animaux gaspillent du fourrage en leur en donnant trop à la fois. D'autres fois, c'est en le servant au bétail dans des crèches malpropres; les animaux alors le gaspillent plutôt qu'il ne le mangent. Enfin, il est mille autres manières de perdre une partie des substances qu'on donne à ses animaux. C'est chose que l'on devrait pourtant éviter avec un grand soin. Le riche lui-même, ne devrait pas se permettre la plus légère négligence sous ce rapport. Car, c'est un mauvais exemple à donner à ses voisins, qui sont plus pauvres que lui, et dont l'exiguïté des moyens exigent qu'ils utilisent et ménagent toutes les parcelles du fourrage que leurs granges contiennent.

On le sait, l'exemple est plus fort que tout le reste. C'est le meilleur enseignement à donner. A ceux donc qui comprennent toute l'importance de l'économie en toute chose, de le donner cet exemple si salutaire, et si fertile en bons résultats.

Il y a beaucoup de cultivateurs qui attendent la fin de l'hiver pour ménager leur fourrage. A notre avis, ils font justement le contraire de ce que nous croyons être la bonne manière. C'est au commencement de l'hiver qu'il faut être ménager, et économe. Car on ne sait pas si l'hiver sera long ou court.

Qu'arrive-t-il souvent? C'est que des cultivateurs qui, croyant avoir du fourrage pour bien au delà de la saison rigoureuse, ne s'appliquent pas à le compenser; et au printemps, grâce à leur imprévoyance, ils sont obligés de courir les campagnes, dans les mauvais chemins, pour acheter du mauvais fourrage, à des prix exorbitants. Et la conséquence de tout cela, c'est un dommage presque irréparable à leurs animaux.

Donc, économie de fourrage dès le commencement de l'hiver, l'on s'en trouvera toujours bien.

L'ORGANISATION DE L'AGRICULTURE.

Il se manifeste dans le pays un grand réveil par rapport à l'agriculture. On sent le besoin d'améliorer nos terres et notre système d'enseignement agricole. Et chacun d'offrir un projet.

Nous publions aujourd'hui celui de M. le Dr. Larue, député de Portneuf, tout en en remettant l'appréciation à plus tard. A cette époque de la session il est bien raisonnable de croire que nos députés n'adopteront aucune législation à ce sujet, avant la prochaine réunion des chambres.

Il n'y a par conséquent aucun inconvénient à adopter cette ligne de conduite.

Nous préférons donc prendre le temps d'examiner avec soin les divers projets que l'on propose, avant de nous prononcer sur aucun d'eux. Partant de l'idée que tous ceux qui s'occupent d'agriculture, le font avec de bonnes intentions, nous n'aimons pas à critiquer leurs opinions sans préalablement les étudier sérieusement.

Nous n'avons cependant aucune objection à publier toutes correspondances qui traitent ce sujet, comme nous l'avons déjà fait, pourvu qu'elles ne soient pas en termes acrimonieux, et qu'elles soient de nature à éclairer la question.

Voici le plan de M. Larue :

1o. Deux commissaires payés \$0,000 par année.

2o. Ces deux commissaires commenceront par établir leur système durant les trois premières années dans la paroisses suivantes :

Région Nord
Charlesbourg Notre-Dame de Lévis
[et 23 autres sur chaque côté du fleuve dont nous omettons les noms]

3o. Ces différentes paroisses seront réunies par groupes de trois et formeront des sous-régions pour les concours. Le nombre de ces sous-régions pour ces quarante-huit paroisses sera donc de seize.

4o. Il sera formé dans chacune de ces sous-régions un conseil agricole choisi par et parmi les commissaires d'écoles et chaque commissaire d'école élira un représentant ou conseiller agricole, ce qui portera à trois le nombre de ces conseillers pour chaque sous-région, c'est-à-dire un pour chaque paroisse.

5o. Le commissaire sera de droit président de ces conseils agricoles, qui éliront chacun un vice président devant remplacer le commissaire en cas d'absence.

6o. Chaque conseil élira un de ses membres secrétaire-trésorier.

7o. Tous les cultivateurs de chaque sous-région auront le droit de tirer au sort pour les concours. Et seront exclus de ces concours toutes les personnes exerçant une profession autre que la profession agricole, ainsi que les officiers salariés du gouvernement. Les conseillers seront aussi exclus des concours pendant qu'ils seront en charge.

8o. Il y aura pour chaque paroisse trois bons numéros et ceux là seuls qui auront tiré ces bons numéros auront droit aux prix, ce qui fixera à neuf le nombre des concurrents pour chaque sous-région.

9o. Le commissaire, ou en son absence par son ordre, les conseillers agricoles feront choix sur les terres de chaque concurrent, indiquant les parties à travailler et le genre d'opérations à pratiquer. Et les concurrents devront se conformer à ces prescriptions.

10o. Avant d'être admis au tirage, chaque cultivateur devra déposer entre les mains du secrétaire-trésorier la somme de deux piastres.

11o. Il y aura trois prix pour chaque sous-région : premier prix \$10.00, deuxième prix \$30.00, troisième prix \$20.00.

12o. Ces prix seront distribués après chaque troisième année de concours, suivant le jugement porté par le conseil, aidé par le commissaire.

13o. Le conseil devra visiter les lots soumis au concours au moins deux fois par année, savoir : 1o immédiatement après l'ensemencement ou après la levée, 2o quelques jours avant la coupe ou la récolte.

14o. Les prix devront être accordés non d'après le rendement de chaque lot, mais d'après la plus ou moins grande perfection du travail exécuté, c'est-à-dire du labour, du hersage, de l'épouttement, etc., etc.

15o. A chacune de ces visites, le conseil donnera à chaque concurrent une des notes suivantes : *Tres bien, bien, assez bien, médiocrement, mal.* Les prix seront accordés respectivement à la plus grande somme de bonnes notes.

16o. Les conseils devront se réunir annuellement au moins quatre fois ; 1o une fois pour les élections, 2o deux fois pour les visites, 3o une fois pour la distribution des prix, laquelle se fera en séance solennelle.

17o. Pour assister à chacune de ces réunions, les conseillers seront payés à raison d'une piastre par jour.

18o. Pendant chaque année du concours, les concurrents devront améliorer un nouveau lopin, un arpent par exemple, en sorte qu'après trois années chaque concurrent aura au moins trois arpents en voie d'améliorations.

19o. Au bout des trois années, ces seize sous-régions seront assez bien organisées pour ne requérir que peu du temps des commissaires, lesquels établiront le même système dans 48 autres paroisses dans les trois années suivantes—Pour mettre ce système en opération, les dépenses annuelles se montreraient peut-être à \$1350.00.

CULTURE DU TABAC.

(SUITE.)

Soins à donner au tabac.—Aussitôt que le tabac est parvenu à une certaine hauteur, (deux ou trois pieds environ) on l'étête, afin que la plante étant privée de sa cime, la sève puisse se répartir plus abondamment dans les feuilles. On comprend qu'on ne faisant pas cette opération, une grande quantité de sève s'en irait dans la tête de la plante, et qu'ainsi les autres parties seraient privées de cette sève. Dans le même but, on retranche toutes les feuilles mal venantes, situées trop près de la terre, et par conséquent exposées à la pourriture: il en est de même de tous les bourgeons qui poussent sur chaque feuille, et qui ne manquent point d'apparaître aussitôt après l'étêtement. On répète cette opération autant de fois qu'il reparait de bourgeons.

On ne doit pas laisser croître sur chaque pied plus d'une douzaine de feuilles. Par ce moyen, celles-ci prennent nécessairement un très grand développement. Ainsi, elles atteignent jusqu'à 30 et même 36¹/₂ pouces de longueur, sur une largeur de 12 à 18 pouces.

Aussitôt qu'on s'aperçoit que le tabac est mûr, on le rentre.

On reconnaît qu'il est mûr quand la feuille commence à devenir marbré, jaunâtre, et quand le tronc [coton] commence à durcir; cette opération se fait par un beau jour, et un temps clair. Le soleil doit chauffer assez pour que ses rayons puissent faner les feuilles aussitôt qu'elles sont abattues. Cela le rend plus facile à transporter, et les feuilles sont moins exposées à se briser.

On ne doit abattre que ce qu'on peut rentrer et prendre le même jour. De cette manière on n'est pas exposé à souffrir des dommages par des pluies subites, ou par la rosée, qui fait toujours tort au tabac, et lui ôte de sa valeur.

Je préfère ce procédé à tout autre, parce qu'il prend une couleur jaunâtre on sèche, et que par les autres procédés, tel que de le faire chauffer en javelle aussitôt après la coupe, une partie garde une couleur verdâtre, et conserve un goût de vert qui lui fait perdre beaucoup de sa valeur.

Voici ma méthode pour le pendre. Je me sers de fil de fer de la grosseur d'un brin de fil, ou de ficelle.

J'attache d'abord un pied de tabac

que je laisse pendre d'un côté d'une perche placée à cet effet, puis j'attache un autre pied de tabac de manière qu'il pende de l'autre côté de la perche, mais un peu de côté.

Les étoiles, dans la figure suivante, indiquent la place de chaque pied de tabac.

Perche. * * * * *

Ce procédé est très avantageux et économique. Il ne faut pas placer les pieds de tabac trop rapprochés les uns des autres. Cela l'occasionnerait à noircir; il faut aussi lui donner autant d'air que possible durant le jour. Aussitôt qu'il est sec, on le décroche, et on le met en tas pour lui faire subir une douce fermentation; c'est pendant ce temps qu'il absorbera le reste de la sève qui pourrait encore se trouver dans le tronc. Il augmentera ainsi de force, et aura une plus belle couleur.

Le reste se fait suivant le parti que l'on veut tirer du tabac, en égard aux besoins des marchés environnants.

ANT. CASAVANT.

POST SCRIPTUM.—Mon but, en publiant les notes qui précèdent, a été simplement d'être utile. Si quelqu'un connaissait une autre manière de cultiver le tabac qui fût plus avantageuse, je l'engagerais à la faire connaître par le moyen du *Journal d'Agriculture*. Il rendra service à un grand nombre.

J'ajouterai que tous ceux qui possèdent quelques secrets en agriculture et qui suivent un mode de culture qui leur est avantageux, devrait le faire connaître. C'est ainsi, en se communiquant les uns aux autres leurs connaissances par le moyen du journal, que les agriculteurs feront des progrès.

ANT. CASAVANT.

EDUCATION DES POUAINS. — Commencée dès sa naissance et conduite d'après les principes que nous devons suivre pour l'éducation des poulains, l'éducation du jeune cheval n'est qu'un jeu pour celui qui aime les chevaux et a la patience nécessaire à tout instituteur. L'homme qui n'est pas maître de lui-même, qui s'abandonne à la colère et à la violence, ne doit pas se mêler de faire l'éducation des jeunes chevaux.

Si le jeune cheval est resté presque sauvage, c'est-à-dire si l'on n'a encore rien exigé de lui jusqu'à l'âge de quatre ou cinq ans, la tâche est difficile; elle l'est encore plus s'il a déjà été gâté par de mauvais traitements. Dans l'un et l'autre cas, on ne réussira toujours que par les mêmes moyens, douceur et patience en sachant à propos être sévère; mais cette sévérité ne sera le plus souvent que dans la voix

et le regard. On commence l'éducation du cheval de quatre à cinq ans comme si on avait affaire à un poulain de six mois. Ce jeune cheval a déjà la crainte de l'homme; loin de le traiter de manière à augmenter cette crainte, il faut chercher à la dissiper et à la remplacer par la confiance et l'affection. Quand on y sera parvenu, tout le reste deviendra facile. Si celui qui doit dresser un jeune cheval en a peur, il n'en tirera jamais rien. Ce sont presque toujours ceux qui ont peur des chevaux qui les gâtent par des coups donnés mal à propos. Pour dresser un cheval difficile il faut de la hardiesse, du sang-froid et de la patience. La force physique est parfois inutile; si on ne l'a pas soi-même, on peut se servir d'un aide..

Le cheval reconnaît parfaitement la crainte ou seulement l'hésitation de ceux qui l'approchent. Il faut autant que possible se mettre à l'abri des coups de pied, mais il faut agir comme si on ne les craignait pas.

Messieurs les Rédacteurs,

Les journaux annoncent l'intérêt tout spécial que nos législateurs portent à l'agriculture. C'est bien là ce qui doit fixer l'attention de tous les vrais amis du Canada puisque c'est la première base de la prospérité et du bonheur de la Province.

Monsieur le docteur Lurie a donné un plan qui a dû lui nécessiter beaucoup de travail, mais il me semble qu'il ne promet pas assez d'être efficace pour dépenser une somme si considérable, simplement pour l'administration, (à peu près \$13,680.00) tandis que \$1,440.00 seulement seront employés directement à l'amélioration du sol. Il faudrait, pour tirer parti de ce plan, posséder des fortunes colossales. Quant à Monsieur Bellerose, je crois qu'il a eu tort de décréter la mort des sociétés d'agriculture, parcequ'elles ont, dit-il, fait du bien.

Tout démolir sans moyens de rebâtir, du moins que je sache: beau système tant de fois rêvé, tant de fois essayé, bien digne d'être l'œuvre d'un homme d'imagination. M. Bellerose avait oublié sans doute les beaux pâturages, les belles récoltes, les beaux animaux de toute espèce de son comté, quand il a exprimé cette idée.

J'ai l'honneur, etc.,

A. VANDANDAIGUE.

VOITURES DOUBLES.

A ceux qui entretiennent quelque doute sur l'application du statut relatif à l'usage coercitif des voitures doubles nous dirons que cette loi a été modifiée et ne s'applique désormais qu'aux dix-sept comtés dont les noms suivent :

Huntingdon, Beauharnois, Chateauguay, Liprairie, Napierville, St. Jean, Missisquoi, Iversville, Shefford, Bromo, Stanstead, Compton, Argenteuil, Vaudreuil, Richmond, Wolf et Sherbrooke.

De plus, cette loi a subi les modifications suivantes :

Cependant, il sera permis à quiconque ne résidera pas dans un des comtés ou collège électoral susdits d'aller partout où bon lui semblera sans être tenu de se conformer aux exigences de la section précédente.

Dans les rencontres, chaque conducteur devra conduire son cheval ou ses chevaux ou autres bêtes de traits du côté droit de manière à ce qu'il n'y ait qu'un patin de chaque voiture qui soit sur la trace battue.

Toute personne qui contreviendra aux dispositions du présent acte, encourra, pour chaque telle offense, une amende d'une piastre lorsqu'elle en aura été convaincue devant un juge de paix du district où l'offense aura été commise, sur le serment d'un témoin digne de foi autre que le dénonciateur, et si cette amende n'est immédiatement payée ensemble avec des biens et effets du contrevenant par mandat (warrant) sous son seing, ou faire loger le contrevenant dans la prison commune du district pendant un temps qui n'excédera pas huit jours.

Les amendes recouvrées en vertu du présent acte seront versées entre les mains du secrétaire trésorier de la municipalité locale dans laquelle la condamnation aura été prononcée pour faire partie des fonds de telle municipalité.

Le présent acte est en force immédiatement excepté dans les comtés de Richmond, Wolf, Vaudreuil et dans le collège électoral de la ville de Sherbrooke où il ne sera en force que le 1er novembre prochain.

PROTECTION AUX ANIMAUX.

Nous reproduisons ci-dessous les principales dispositions de la loi fédérale devenue en force le 1er janvier courant pour la protection des animaux. Cette loi est excellente. Elle apprendra à l'homme brutal et grossier à connaître les bornes de son autorité sur l'animal condamné, par la nature, à subir son joug. Elle lui apprendra, à ses dépens, que s'il a le droit de commandement et d'obéis-

sance sur ces êtres privés de raison, il n'a pas celui de l'oppression et de la tyrannie : et que la société ne dédaigne pas de prendre en mains la cause de ces serviteurs muets et dévoués pour les protéger contre la cruauté de leur maître naturel.

Il est heureux que ce penchant dépravé qui pousse l'homme à maltraiter l'animal ne se rencontre que chez peu d'individus. Le grand nombre obéit à la générosité et la douceur naturelle et ont horreur d'une telle pratique. Mais il y a encore beaucoup trop d'individus de l'autre sorte. C'est pour eux que la loi a des verges ; et en cela elle répond au sentiment public.

C'est surtout parmi la classe des maquignons que se pratique la cruauté envers les animaux. L'esprit du métier combat chez eux, la sensibilité du cœur. L'intérêt étouffe la pitié. L'amour propre est en jeu. Le maquignon s'identifie avec son cheval, et la pousse de l'animal est considérée comme celle de l'homme. Classe unique qu'on ne retrouve plus que dans certaines parties du pays et qui devrait être proscrite entièrement.

Voici les principales sections de la loi :

10. Quiconque bat, attache, maltraite, malmène ou tourmente inutilement, cruellement, ou sans nécessité, un cheval, jument, cheval hongre, taureau, bœuf, vache, génisse, poulain, veau, mule, âne, mouton, agneau, cochon, ou autre bétail, ou des volailles, ou un ehien, ou oiseau domestique, — ou quiconque en conduisant quelque bétail ou tout autre animal, est la cause, par sa négligence ou ses mauvais traitements, que le bétail ou autre animal sous ses soins commet des dommages ou dégâts encourra par là et paiera pour chaque offense, sur conviction de quelqu'une de ces offenses, devant tout juge de paix du district, comté ou lieu où l'offense a été commise (en sus du montant des dommages ou dégâts, s'il en est commis, lesquels seront constatés et adjugés par le juge de paix), une amende de pas plus de dix piastres, ni de moins d'une piastre, avec dépens, selon que le juge de paix le croira à propos.

20. A défaut de paiement, le délinquant sera incarcéré dans la prison commune ou autre lieu de détention du district, comté ou lieu dans lequel l'offense a été commise, et il y sera détenu pour une période de pas plus de trente jours.

En vertu de cette loi, toute personne qui est témoin de mauvais traitements infligés à des animaux n'a qu'à en avvertir un homme de police ou un connétable et la loi reçoit son application.

DU COMMERCE DES CHEVAUX.

Tout éleveur a nécessairement des chevaux à vendre. Les uns n'élèvent que pour leur besoin et n'ont ainsi que de vieux chevaux à vendre à mesure que les jeunes viennent les remplacer. D'autres, et ceux-ci doivent former la plus grande majorité, élèvent, pour vendre, et ont toujours de jeunes chevaux à la disposition des acheteurs.

D'autres, enfin, élèvent et achètent en outre, ou des poulains, ou de jeunes chevaux, sur lesquels ils pensent pouvoir gagner en les revendant.

Tout cela est terminé par la position et par le goût particulier de chaque cultivateur ; mais en règle générale, le cultivateur doit être plus ou moins marchand de chevaux et ne peut être entièrement étranger au commerce des chevaux. Bien dirigée, l'élevage des chevaux doit donner des bénéfices qui peuvent être considérables.

Pour faire le commerce de chevaux, en vendant et achetant, il faut avoir un goût particulier : je dirais volontiers, une passion. Mais cette passion ne suffit pas, il faut que le cultivateur ait l'intelligence et les connaissances qui assurent le succès, il faut qu'il soit convenablement placé, il faut en outre qu'il soit assez sage, assez maître de lui-même pour ne jamais sacrifier ses devoirs à ses plaisirs, qu'il ne quitte pas sa maison, qu'il ne néglige pas sa culture et la surveillance de ses gens pour aller aux marchés. Il est facile de perdre ainsi chez soi dix fois plus qu'on ne peut gagner sur la vente d'un cheval.

RECETTE UTILE.

Un bon moyen d'avoir la graine de mil du foin que l'on donne aux chevaux durant l'hiver.

Placez au fond de la crèche une tôle percée de petits trous et au-dessous de cette tôle une boîte sous forme de tiroir pour recevoir la graine.

Nous connaissons un cultivateur qui avec deux chevaux, a eu par ce moyen, cinq minots de graines de mil durant son hiver.

POUDRE DE CONDITION.

(De la Semaine Agricole.)

Prenez 1 livre de Fénu grec ou Séné grain, — 4 onces de Muriate d'Ammoniac, — 4 onces de Sulphure noir d'Antimoine, — 1 livre de Soufre, — 2 onces de Sel de cuisine — pulvériser et mêlez.

Dose. — Pour les chevaux et les bêtes à cornes, une cuillerée à soupe, trois

fois par jour, dans une portion de son ou de moulée. — Pour les moutons et les cochons, la moitié de cette dose; les jeunes animaux à proportion de leur âge.

Cette poudre est d'un avantage incalculable pour les cultivateurs, les éleveurs, les amateurs et autres: elle a la propriété de purifier le sang, d'augmenter l'appétit, et de donner aux animaux une peau molle et souple, un poil doux et luisant: elle a l'effet d'activer l'engraissement. On s'en sert avantageusement dans presque toutes les maladies des chevaux, des bêtes à cornes, des moutons et des cochons; comme perte d'appétit, suppression [retranchement] d'urine, constipation, rhume, inflammation des poumons, des intestins, des reins, de la rate et de la vessie; dans les engorgements du foie, la gourme, le farcin, la morve, l'indigestion, l'eau jaune, la vermine du tube digestif (vers,) les coups de soleil, et les coups d'eau, les coliques, la gale, les darts, etc., etc.

Lorsqu'une vache n'aura pas juté le délivre, deux ou trois doses de la poudre auront l'effet désiré, et vous épargneront la nécessité de vous adresser aux vétérinaires des campagnes, qui ont recours à des opérations inutiles ou nuisibles. Lorsque le lait d'une vache sera coloré de sang, ou qu'il sera devenu aqueux et bléâtre, ou jaunâtre et amer, quelques doses de la poudre de condition feront disparaître les maladies qui produisent cette altération du lait.

Dans la clavelée ou teigne chez le mouton; dans le farcin, maladies de peau ou mauvais tour chez le cochon, cette poudre opérera des merveilles.

Enfin l'expérience a démontré que les animaux auxquels on a donné de la poudre de condition, ont toujours été exempts de maladies.

Je recommanderai à ceux qui en feront tant soit peu usage, de se procurer les ingrédients chez l'apothicaire, et de la préparer eux-mêmes, ils y trouveront un grand profit. Le ténugre coûte 30 centins la livre, l'ammoniac 7 centins les quatre onces, l'antimoine 7 centins les quatre onces, le soufre 16 centins la livre. Ainsi pour 60 centins ils auront plus de deux livres et demie de poudre de condition, laquelle se vend chez le marchand à raison de 25 centins le paquet d'un quarteron, ou \$2.50 pour deux livres et demie.

DR. GENAND.

CUISINE.

Langue de bœuf salé.—Faites la cuire sans bouillir, jusqu'à ce que vous puissiez lever la peau; laissez la refroidir et la tranchez mince avant de la servir.

Côtes de veau à la mode.—Coupez du quartier de devant, dix à douze morceaux des côtes que vous pondrez de farine, avec poivre et sel; faites les rotir dans du saindoux; cela fait, ajoutez y quatre carottes tranchées, quatre oignons tranchés, trois pincées de persil, une petite branchette de sarriette, un peu de tête de clous, trois chopines d'eau, et faites bouillir le tout en le brassant souvent.

Tête de cochons en fromage.—Coupez une tête en quatre, nettoyez la comme il faut, jetez de côté le mufle; faites bouillir le reste de la tête avec trois doigts d'eau par dessus; quand elle sera à peu près cuite, retirez la du feu; coupez la alors par petits morceaux de la grosseur d'un dé moyen, ajoutez y poivre, sel, clous, tête de clous, un demi setier de vin blanc, coulez le bouillon pour enlever plus facilement les petits os, et remettez le tout bouillir un quart d'heure de plus. Laissez refroidir dans des moules ou des plats creux.

Oiseaux blancs.—Se cuisent enveloppés dans du papier blanc beurre, avec poivre et sel seulement, et à petit feu.

Doré bouilli.—Une pièce de deux pieds doit être mise dans l'eau bouillante avec un peu de sel; pendant vingt cinq minutes sur le feu sans bouillir. Orner votre plat de persil vert, faites sauce au beurre.

UTILITE DE L'EAU FROIDE.

Il y a dans l'eau froide une vertu curative beaucoup plus efficace que ce que nous avons supposé jusqu'à présent c'est une action vraiment prodigieuse. *Huffland.*

Les effets propres à l'eau froide ne peuvent pas être séparés de l'efficacité de sa température naturelle.—*Samson.*

L'eau est la boisson la plus commune, et la plus convenable; et la plus propre à entretenir l'exercice libre de

toutes nos fonctions.—*Ratier.*

L'eau froide est non-seulement un préservatif contre la peste, mais on peut en général la regarder comme un médicament universel.—*Geoffroy.*

En buvant l'eau froide dans l'enfance et dans la jeunesse, on pose les fondements d'un estomac solide et qui digère tout: et tous les matins on devrait avec de l'eau froide, se rincer non-seulement, la bouche, mais aussi l'estomac.—*Huffland.*

Se laver la tête avec l'eau froide pendant l'été est une chose très-utile.

Le bain froid est non-seulement un stimulant, mais aussi un calmant pour le système nerveux. Et il est constaté qu'après un bain froid le corps transpire et devient considérablement plus léger.—*Sanctorinus.*

Par les bains froids pris on été pendant une très grande chaleur, la force nerveuse épuisée est de nouveau excitée, la mobilité (contractibilité des muscles) rétablie, la faiblesse produite par une trop grande transpiration guérie, et l'appétit, que la chaleur a plus ou moins diminué, est ramené à son état normal.—*Monde.*

Il est constaté que, par l'usage des bains froids, les individus d'un tempérament très lymphatique acquièrent en peu de temps un tempérament presque sanguin, c'est-à-dire une turgescence et une coloration vive de la peau, avec une activité plus grande dans l'appareil, et enfin un changement complet de la constitution.—*Fournier.*

L'utilité des bains froids sur le corps sain consiste après que la première impression peu agréable est passée, à donner un sentiment de bien être qui se répand dans le système et développe une vivacité particulière. Outre que la peau est nettoyée de toutes les matières hétérogènes qui s'y attachent elle est nouvellement animée, plus forte, plus épaisse, et peut ensuite résister vigoureusement aux influences défavorables. L'irritation modérée et bien-faisante du froid anime et fortifie l'organisme entier et les facultés intellectuelles. Les bains froids sont les plus convenables pour l'âge de quinze à quarante et quarante cinq. Avant cet âge les bains chauds sont préférables.—*Ritte.*

**SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE NO. 2
DU COMTE DE WOLFE.**

L'élection des officiers de cette Société pour l'année courante a eu lieu à Wotton, le 12 décembre dernier. En voici le résultat :

J. Picard, Secr., M. P. P., président, Wotton; M. S. Porter, Vice-Président, Ham Sud.

M. J. Z. C. de Miquelon, Secrétaire-Trésorier, St. Camille.

Directeurs.—MM. R. Manseau, M. Allard, Jean Valcourt, Victor Bourque de Wotton; et MM. Frs. St Jean, et J. B. Goudbout de St. Camille; et M. Onésimo Dion, de Ham Sud.

—A une assemblée de la société d'agriculture du comté d'Arthabaska tenue au village de ce nom, le 30 du mois dernier, les messieurs dont les noms suivent ont été élus officiers pour l'année courante, président A. Stein, Secr., d'Arthabaska; vice-président, Antoine Gagnon, Secr., d'Arthabaskaville; secrétaire-trésorier, M. Basile Thérault, fils. Directeurs, MM. D. Bergeron, de Blainford, P. Prince, de Stanfold, C. Valière, de St. Norbert, Ls. Roy, de Chester, J. B. Bergeron, de St. Césaire, O. Gélinais, d'Horton, M. Carignan, de Ste. Victoire, P. Lainesse, de St. Albert, Louis Blanchette, Balstrode, Mich. Dooling, Tingwick, E. Argue, Warwick.

UNE PAMEUSE VACHE.—Un M. Sanders, de East Concord, Etats-Unis, a fait l'été dernier, avec une seule vache, sans lui donner de soins spéciaux, à partir du 12 mars au 12 décembre, deux cent soixante et onze livres de beurre, et a vendu en outre cent trente cinq pintes de lait, sans parler de ce que la famille en absorba en en faisant un libéral usage. Quatre livres de plus eussent fait une moyenné d'un livre par jour, durant neuf mois. Cette vache est une *Devon* et donne encore assez de lait de ce temps-ci pour faire cinq livres de beurre par semaine.

THE AMERICAN STOCK JOURNAL.—Le dernier numéro de ce précieux journal agricole contient les matières suivantes: Souhaits du jour de l'an; nourriture pour les bestiaux; suggestions concernant les volailles pour janvier; la séparation du lait d'avec le beurre; cochons de la race des *Chester White*; matières relatives aux moutons; soins à donner aux truies durant le temps qu'elles portent; comment soigner le bétail; comment soigner les chevaux; le cochon chinois; sovrage des vœux; traitement des vaches durant le mois de janvier; travaux du mois de janvier; ayez beaucoup de soins de vos animaux en hiver, et beaucoup d'autres matières.

Les Editeurs de ce journal, espèrent qu'à raison du bas prix auquel ils offrent leur publication (\$1.00, par année, plus une prime remarquable), tous les cultivateurs deviendront leurs abonnés. S'adresser à N. P. Boyer & Co. Editeurs, Parkebourg, Pa.

TAUX DU CHANGE.

St. Hyacinthe, 24 janvier.
Greenbacks achetés à 17 p c de discount en monnaie d'argent.

Argent acheté à 3½ p. c. de discount et vendu à 2½
Or, à New-York, le 22 Janvier à 3 h. p m 121½.

CORCORAN & ST. JACQUES,
Courtiers de St. Hyacinthe

BULLETIN COMMERCIAL.

Nous avons eu le premier samedi important depuis un certain temps. Il y avait une surabondance inaccoutumée. Des légumes et de la viande à profusion, des volailles en abondance, enfin un bon samedi; bons prix, beaux chemins et de l'argent. Les magasins regorgeaient d'acheteurs. Tout le monde fut satisfait.

Les quatre derniers jours de la semaine, il s'est apporté une bonne provision de bois à la ville. Dimanche la pluie a tout gâté et il faudrait une bonne couche de neige pour refaire les chemins.

—Nous voyons par le *Courrier de l'Illinois* que les prix du marché à Kansas, est comme suit: Blé 25 cts à 60 cts., avoine 32 cts., seigle 60 cts; blé d'inde 50 cts à 55 cts; orge, le prix n'est pas coté; bœuf par cent livres \$4 à \$5; mouton par pièce \$1.50 à \$3; cochon le cent \$8 à \$9; graisse 16 cts à 18 cts; dindes 8 cts à 9 cts la livre; poules par douzaine \$2 à \$3; œufs la douzaine 25 cts; beurre 25 cts; patates le minot 45 cts.

Marché de Chicago, 19 janvier 1870.
—Beurre 27 cts; œufs 30 cts à 35 cts; fromage 15 cts à 19 cts; foin par tonne \$10 à \$12; patates le minot 55 cts à 60 cts; blé no. 2 77 cts à 80 cts; avoine 40 cts; seigle 71 cts; orge 45, 52 à \$1.5; lard par quart \$27.50; saindoux 16 cts; bœuf par cent \$7.35 à \$7.50; cochons par cent \$10.25 à \$11.25; moutons \$2.50 à \$4.

Voici le prix des grains chez les marchands de cette ville :

Orge par 50 lbs.	£0 2 1
Avoine par 36 lbs.	0 1 6
Pois par 66 lbs.	0 3 3
Graine de lin.	0 6 0

St Hyacinthe 22 Janv 1870.

FARINE—Fleur, ex. superline		\$4 50 a 4 55
" en poche p 100 lbs		2 20 a 2 50
GRAINS—Orge par minot.		0 50 a 0 77
Avoine do	0 25 a 0 30	
Gaudriole do	0 35 a 0 45	
Pois do	0 75 a 0 90	
Blé do	1 10 a 0 00	
Blé d'inde do	0 90 a 0 00	
Sarrasin do	0 50 a 0 00	
Graine de mil	0 00 a 0 00	
VOLAILLES—Dindes par couple		2 00 a 2 50
Oies do	1 00 a 1 50	
Canards do	0 40 a 0 50	

Poules do	0 40 a 0 70	
Poulets do	0 20 a 0 35	
VIANDES—Bœuf à la livre ...		0 5 a 0 10
Do par quartier	0 4 a 0 0	
Mouton, par quartier	0 40 a 0 60	
Lard par livre	0 10 a 0 13	
salé	0 9 a 0 10	
Do par 100 lbs	9 00 a 12 00	
DIVERS—Patates au minot		0 60 a 0 75
Beurre en livre	0 15 a 0 25	
Do en tinette	0 19 a 0 00	
Sucre d'érable	0 10 a 0 00	
Œufs la douzaine	0 20 a 0 00	
Suif la livre	0 15 a 0 0	
Foin par 100 bottes	4 0 a 6 0	
Paille do	0 0 a 0 0	
Choux la pièce	0 6 a 0 10	
Miel la livre	0 10 a 0 12	
Savon do	0 10 a 0 00	
Oignons la tresse	0 12 a 0 0	
do minot	0 00 a 0 0	
Fèves le pot	0 6 a 0 8	
do minot	1 00 a 0 0	
Laine	0 30 a 0 40	
Navets la pièce	0 2 a 0 5	
Pommes par minot	0 60 a 1 50	
do quart	3 00 a 4 0	
Tabac par lb	0 10 0 12	

St Jean, 20 Janv 1870.

Fleur, par quart	4 60 a 5 75
par 100 lbs	2 25 a 2 50
de blé d'inde p. 100 lbs.	1 90 a 2 00
de sarrasin do	1 90 a 2 00
Avoine, par 40 lbs	0 30 a 0 34
Orge, 56	0 56 a 0 00
Graine de lin	1 25 a 1 40
de mil	1 70 a 1 75
Pois, par minot	0 70 a 0 75
Blé, do	1 00 a 0 90
Blé d'inde par 56 lbs	0 80 a 0 75
Sarrasin 50	0 40 a 0 50
Œufs par douzaine	0 18 a 0 20
Volailles par couple	0 30 a 0 35
Poulets do	0 30 a 0 30
Oies do	1 00 a 1 20
Dindes do	1 75 a 2 00
Pigeons do	0 10 a 0 12
Beurre frais par livre	0 20 a 0 22
salé do	0 19 a 0 20
Saindoux do	0 20 a 0 00
Miel do	0 10 a 0 12
Patates	0 40 a 0 50
Lard frais par 100 lbs	\$9 00 a 10 00
mess par quart	20 00 a 25 00
Bœuf par 100 lbs	4 50 a 6 00
Foin do bottes	4 00 a 5 50
Paille do do	2 00 a 3 00
Bois à la corde	3 00 a 4 50

Sorel, 20 Janv. 1870.

Fleur par quart	5 00 a 5 25
do do cent lbs	2 00 a 2 50
do Bled d'Inde do	1 70 a 2 00
Avoine par 40 lbs	0 30 a 0 25
Orge par 56 lbs	0 75 a 0 00
Mil par 48 lbs	1 00 a 1 25
Pois par minot	0 70 a 0 80
Bled do do	1 00 a 0 00
Bled d'Inde, do do	0 80 a 0 90
Sarrasin, do do	0 50 a 0 60
Patates do do	0 60 a 0 70
Œufs par douzaine	0 17 a 0 20
Volailles par couple	0 50 a 0 60
Oies do do	0 80 a 0 00
Dindes do do	1 80 a 2 00
Pigeons do do	0 20 a 0 25
Beurre frais par lb	0 20 a 0 25
do salé do	0 17 a 0 18
Saindoux par lb	0 17 a 0 20
Miel do do	0 10 a 0 15
Lard frais, par cent lbs	10 00 a 11 00
do mess par quart	25 00 a 26 00
Bœuf par cent lbs	6 00 a 7 00
Foin par cent bottes	5 00 a 6 00
Paille do do	3 00 a 2 50
Bois à la cord	4 50 a 5 00

Montréal 22 Jan 1870.

FARINE—Blé par 100 lbs.....			12 0 a 12 6
Parine d'avoine.....			8 6 a 9 8
Do de blé d'Inde.....			9 6 a 10 6
Do de sarazin.....			9 6 a 10 6
GRAINS—Blé par minot.....			0 0 a 1 0
Orge do.....			2 0 a 2 6
Pois do.....			3 3 a 3 6
Avoine do.....			1 6 a 1 0
Sarazin do.....			2 3 a 2 0
Blé d'Inde.....			4 0 a 4 6
LÉGENES—Patates au sac.....			4 0 a 4 6
Fèves par minot.....			0 0 a 0 6
Oignons par tresse.....			0 5 a 0 0
LAIÈRES—Œufs par doz.....			1 2 a 1 0
Beurre frais par lbs.....			1 3 a 1 9
Do salé do.....			0 10 a 1 9
Fromage do.....			0 0 a 0 7
DIVERS—Sucre d'érable do.....			0 5 a 0 7
Miel.....			0 6 a 0 0
Saïndoux par lbs.....			0 0 a 1 8
VIANDES—Bœuf à la livre.....			0 5 a 0 8
Lard do.....			0 7 a 0 3
Mouton à la livre.....			0 4 a 0 7
Agneau au quartier.....			2 6 a 6 6
Veau à la livre.....			0 6 a 0 0
Lard frais par 100 lbs.....			50 0 a 52 0
Bœuf do.....			25 0 a 30 0
VOLAILLES—Dindes par couple.....			10 0 a 12 0
Dindes jaunes do.....			6 0 a 8 3
Oies do.....			7 0 a 10 0
Canards do.....			3 0 a 4 0
Poules do.....			2 6 a 3 0
Poulets do.....			2 0 a 3 0
GIBIERS—Canards sauvages.....			2 0 a 3 0
Pigeons.....			1 0 a 0 0
Perdrix.....			3 3 a 3 6
Lièvres par couple.....			1 6 a 0 0

Québec, 20 Janv 1870.

FLEUR—extra supérieure.....			\$6 25 a 6 50
Extra.....			5 50 a 5 75
Fancy.....			5 10 a 5 30
Superfine No 1.....			5 00 a 4 95
Do forte.....			5 25 a 5 40
Do No 2.....			4 60 a 4 65
En poche No 1 p 100 lbs.....			2 40 a 2 50
Grau p bri de 200 lbs.....			5 20 a 5 50
Farine d'avoine.....			5 40 a 5 50
Do de blé d'Inde, blanch			4 10 a 4 50
De do do do jaune, 4 0 4 25			
VIANDES—Bœuf, par 100 lbs.....			7 00 a 8 00
Do par livre.....			0 6 a 0 09
Mouton do.....			0 7 a 0 00
Agneau par quartier.....			0 65 a 0 00
Lard frais par 100 lbs.....			8 00 a 9 00
Do par livre.....			0 8 a 0 10
Lard salé do.....			0 10 a 0 12
Jambon frais.....			0 11 a 0 12
Do salé et fumé.....			0 13 a 0 14
POISSONS—Saumon p bri 200 lbs.....			13 0 a 14 9
Do par lbs.....			0 13 a 0 10
Morue verte par bri.....			5 30 a 5 52
Do en paquet.....			5 50 a 5 62
Do par lbs.....			0 2 a 0 0
Morue sèche par quintal.....			5 25 a 5 50
Huile de morue par gallon.....			0 58 a 0 65
Hareng du Labrador.....			5 25 a 5 50
DIVERS—Beurre frais par livre.....			0 20 a 0 20
Do salé do.....			0 16 a 0 18
Volailles par couple.....			0 45 a 0 50
Dindes do.....			2 00 a 2 50
Oies do.....			1 25 a 1 50
Canards do.....			0 60 a 0 70
Patates par minot.....			0 55 a 0 60
Oignons par brûil.....			3 00 a 3 25
Avoine par minot.....			0 40 a 0 42
Orge do.....			0 60 a 0 70
Œufs, par doz.....			0 18 a 0 20
Fromage par lbs.....			0 14 a 0 18
Sucre d'érable p lbs.....			0 8 a 0 9
Pommes par bri.....			4 00 a 5 00
Lainé p lbs.....			0 28 a 0 30
Bois par cordes, 2½ p.....			3 20 a 3 60
Foin par 100 bottes.....			5 0 a 7 0
Paille do.....			3 00 a 4 00
PEAUX—Vertes, inspect, p 100 lb.....			8 0 a 9 00
De moutons, non prép, ch.....			0 75 a 1 00
De Veau.....			0 13 a 0 14

MARCHE DE ST. CESAIRE.

[Préparés spécialement pour le COURRIER.]

Fleur—Farine de blé, par p100lb \$2 50 a 2 90			
d'Avoine do.....			3 00 a 0 00
de Sarazin do.....			2 00 a 0 00
GRAINS—Blé par minot.....			0 00 a 0 00
Pois do.....			0 90 a 0 85
Orge do.....			0 00 a 0 60
Avoine do.....			0 30 a 0 35
Sarrazin do.....			0 00 a 0 60
Lin do.....			0 00 a 0 00
Blé d'Inde do.....			0 80 a 0 90
Gaudriole do.....			0 43 a 0 44
LÉGENES—Patates do.....			0 50 a 0 55
Fèves do.....			1 40 a 0 00
Oignons do.....			1 00 a 1 20
LAIÈRES—Œufs par doz.....			0 19 a 0 20
Beurre par lbs.....			0 18 a 0 20
do salé en tinette.....			0 11 a 0 21
DIVERS—Sucre d'érable par lbs.....			0 18 a 0 12
Miel do.....			0 10 a 0 00
Saïndoux do.....			0 20 a 0 21
Suif la livre.....			0 09 a 0 10
Lard frais par 100 lbs.....			8 00 a 9 00
Bœuf par quartier.....			0 05 a 0 06
moutons.....			0 42 a 0 60
Bœuf à la livre.....			0 05 a 0 06
Lard par livre.....			0 12 a 0 13
Lard salé par livre.....			0 12 a 0 13
Lièvre par couple.....			0 20 a 0 26
VOLAILLES—Dindes do.....			1 40 a 1 50
Oies do.....			1 20 a 1 40
Canards do.....			0 00 a 0 00
Poules do.....			0 40 a 0 50
Poulets do.....			0 38 a 0 14
GIBIERS—Ca sauvage p couple.....			0 00 a 0 00
Pleviers do.....			0 00 a 0 00
Bécassiens do.....			0 00 a 0 00
Pigeons do.....			0 00 a 0 00
Perdrix do.....			0 20 a 0 25
Pommes do.....			0 80 a 0 85
Pommes le quart.....			2 00 a 4 00
Tabac.....			0 08 a 0 09
Foin par 100 bottes.....			4 50 a 5 00
Paille par 100 bottes.....			1 50 a 1 80
Bois—Pruche, par corde.....			\$1 50 a 0 00
Erable sèche do.....			2 60 a 3 00
Merisier do.....			2 50 a 0 00

Montréal 22 Jan 1870.


Bœuf, 1re qualité, par 100 lbs.....			\$6 a \$7
2me qualité.....			5 a 6
Vache à lait.....			25 a 40
Extra.....			40 a 60
Veaux, 1re qualité.....			10 a 12
2me qualité.....			6 a 8
3me qualité.....			3 a 6
Moutons, 1re qualité.....			6 a 8
2me qualité.....			5 a 6
Agneaux, 1re qualité.....			3 a 4
2me qualité.....			2 a 3
Gochons.....			10 a 18
Foin, 1re qualité par 100 lbs.....			7 a 6
2me qualité.....			6 a 7
Paille, 1re qualité.....			5 a 6

Montréal, 22 Jan 1870.

Cuir à semelle, No 1, B A la livre.....			22 a 00
Do No 2.....			20 a 00
CERCO No 1.....			21 a 00
Do No 2.....			18 a 20
Vache cirée, légère.....			40 a 41
do do pesant.....			35 a 38
Veau ciré.....			60 a 70
Cuir à harnais.....			25 a 30
Buffle.....			le pied 14 a 15
Pebble.....			14 a 15
Vache en Kid.....			14 a 00
Vache fendue.....			la livre 27 a 30
Patent uni.....			le pied 10 a 20
do carlé.....			" 17 a 18
Peaux de mouton pesantes.....			livre 20 a 25
do do légère.....			25 a 30
Peaux vertes, No 1.....			la livre 3 a 00
No 2.....			7 a 0
salées.....			9 a 10

Sherbrooke, 22 Janv 1870

Bœuf—par quartier.....		5 @ 7
do livre.....		5 @ 10
Mouton.....		4 @ 6
Agneau.....		5 @ 7
Lard par livre.....		9 @ 10
Beurre—en tinette.....		18 @ 20
do par livre.....		20 @ 23
Fromage.....		6 @ 12
Œufs.....		20 @ 25
Dindes par lb.....		12 @ 15
Poulets.....		30 @ 50
Oies.....		08 @ 09
Patates mint.....		40 @ 50
Sucre d'érable.....		6 @ 9
Sarazin.....		40 @ 00
en fleur par poche.....		\$1 50 @ 1 75
Avoine par minot.....		34 @ 40
Laine.....		25 @ 26
Foin, parton.....		\$ 8 @ 10
Paille do.....		\$ 6 @ 0
Bois—dur, sec.....		\$ 3 @ 00
do vert.....		\$ 2 @ 3
Miel, la boîte.....		00 @ 00



RUCHES A VENDRE
PAR
MR. THOMAS VALIQUET, DE ST. HILAIRE.

Les personnes désireuses de se livrer à l'industrie si lucrative de la culture des Abeilles trouveront, en s'adressant au sousigné, des RUCHES de différents modèles et de constructions variant suivant le goût ou les connaissances apicoles de l'acheteur.

Les cultivateurs pourront obtenir 13 Ruches améliorées, pour le prix de 4 boîtes de miel chaque et auront de M Valiquet tous les renseignements possibles pour se servir de ce nouveau et avantageux système de Ruches. On est prié de se hâter, vu les précautions à prendre dès cette saison.

S'adresser à la Station St Hilaire ou au Dépôt d'instruments agricoles de Wm. Evans, marché Ste Anne, pour tout ce qui regarde l'achat de ces Ruches.

TH. VALIQUET,
Apiculteur.
Station St Hilaire, 8 octobre 1869

CHICOINE & BERNIER
AVOCATS,
(Rue Cascades St. Hyacinthe.)
Suivront les Cours Civiles et Criminelles.
J A CHICOINE, T A BERNIER.
St. Hyacinthe, 18 août 1869.

THE HOUSEHOLD.
(Le Ménage.)

Journal pratique dévoué aux intérêts de la **Femme Americaine**

Contenant des articles sur toutes les matières en rapport avec la maison et la vie domestique.

Cette publication vient d'être portée à 24 pages, 40, et rien n'est épargné pour la mettre au premier rang.

Ce journal s'occupe de la chambre, de dessin, de toilette, la bibliothèque, la musée, les enfants, dispensaire, la cuisine et le salon, avec des suggestions et des avis appropriés à chacun.

Une piastre par annee.
Des agents sont demandés, avec une commission liberale. Envoyez des Estampilles pour un numéro prospectus Adresser:
Geo. E. Crowell
Brattleboro, Vt.